

AVIS DE MARCHE

Marché de Fourniture d'équipements pour extension réseaux d'irrigation
(SPM / ATF 2005)
DOUALA / Région du Littoral / CAMEROUN

1. Référence de publication
SPM/IRR-ATF 2005/2009

2. Procédure

Appel d'offres ouvert international

3. Programme

Programme d'Assistance Technique et Financière de la Commission Européenne au secteur bananier du Cameroun.

4. Financement

Cofinancement de la Société des Plantations de MBANGA (SPM) et la Communauté Européenne (CE).

- Société des Plantations de MBANGA : 40% - Budget 2009/2010.
- CE : 60%

Ligne budgétaire : B-21.03.18.

Convention de Financement B-21.03.18/856/81 signée le 07.02.2006.

Contrat de subvention n°BAN/2007/145-987 signé le 12.12.2007 entre la CE et la SPM.

5. Pouvoir adjudicateur

Société des Plantations de MBANGA (SPM) – B.P. 711 Douala – CAMEROUN

Tél. : (237) 33 43 40 78 / Fax : (237) 33 43 40 74

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

L'objet du marché est la fourniture d'équipements ci-après, CIF Douala, pour extension des réseaux d'irrigation des bananeraies.

Le matériel (diverses fournitures...) pour le raccordement des stations de pompage.

Le matériel de surface pour l'installation d'un système d'irrigation en sous frondaison (dispositif 11m x 12m) et les réseaux de distribution.

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué d'un seul lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, des États membres de l'Union Européenne et des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par le règlement relatif à l'accès à l'aide extérieure de la Communauté et autres instruments spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires d'un ou plusieurs de ces pays. La participation des personnes physiques est directement régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le contrat est financé.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique d'attribution des contrats d'aides extérieures de la CE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires doivent soumettre une offre pour l'ensemble des fournitures. Les offres ne portant que sur une partie des équipements ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 1 500,00 € lors de la remise de leur offre.

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité ; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième meilleure offre conforme.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en oeuvre

La période mise en oeuvre de l'action court à partir de la date de signature du contrat par les deux parties jusqu'à la date de la réception provisoire.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

1/ Capacité économique et financière du soumissionnaire [basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures]

L'objectif de ce critère est d'examiner si le soumissionnaire (dans le cas d'un consortium si le consortium dans son ensemble) :

dans le cas où le contrat lui serait attribué, ne sera pas dépendant économiquement du Pouvoir Adjudicateur ;

a une stabilité financière suffisante pour mettre pour mener à bien le contrat proposé.

Critères retenus :

Le chiffre d'affaires moyen du soumissionnaire doit être supérieur à la proposition financière de la soumission.

Les flux de trésorerie du soumissionnaire doivent être suffisants pour démontrer sa capacité à mener à bien le projet. A cet effet il produira les extraits de comptes annuels (bilan et compte de résultats) des trois derniers exercices.

2/ Capacité professionnelle du soumissionnaire [basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures]

L'objectif de ce critère est d'examiner si le soumissionnaire (dans le cas d'un consortium si le consortium dans son ensemble) :

. a les ressources et l'expertise suffisant pour mener à bien le contrat proposé ;

Critères retenus :

a la certification professionnelle appropriée pour ce genre de contrat : le soumissionnaire doit indiquer ses domaines de spécialisation en rapport avec le présent marché. Notamment : dans la fabrication et/ou l'assemblage et/ou la distribution des équipements d'irrigation ;

justifie d'une expertise suffisante dans la conception des réseaux

d'irrigation et surtout des systèmes d'irrigation en sous frondaison par ses titres professionnels et/ou ceux de ses employés.

3/ Capacité technique du soumissionnaire [basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures]

L'objectif de ce critère est d'examiner si le soumissionnaire (dans le cas d'un consortium si le consortium dans son ensemble) a l'expertise et l'expérience suffisante pour mener à bien le contrat proposé.

Critères retenus :

Le soumissionnaire doit avoir avec succès, mener à bien au moins trois contrats d'un budget d'au moins égal à celui du présent contrat dans les trois dernières années.

Le soumissionnaire doit avoir avec succès, travailler sur au moins trois projets ayant trait au domaine du présent contrat dans les trois dernières années.

Le soumissionnaire doit présenter une liste de principaux projets en rapport avec le marché, réalisés par lui au cours des cinq dernières années et indiquant leur montant, leur date et leur lieu.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition.

17. Critères d'attribution

Le Prix de l'offre.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : www.assobacam.org . Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Société des Plantations de MBANGA (SPM)

1871, Boulevard de la Liberté – AKWA DOUALA

B.P. 711 – DOUALA – CAMEROUN

Tél : (237) 33 43 40 78 / Fax : (237) 33 43 40 74

Adresse électronique : cfohive_spm@yahoo.fr

(Avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

19. Date limite de soumission des offres

Le 11 août 2009 à 17 heures, heure locale. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Le 12 août 2009 à 10 heures, heure locale.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français

22. Base juridique

Règlement du Conseil N°856/1999 du 22 avril 1999.